



Mairie

32 allée de la Bèjadière

Le Bourg

63520 Saint-Jean-des-Ollières

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DES OLLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme JONCOUX Karine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 6 - Votants : 9

Présents : JONCOUX Karine, COURTOT Paul, POINTUD Serge, COQUIN Ronan, GAILLARD Véronique et PLEYBER Philippe

Procurations : GUILLEMETTE Dominique à COQUIN Ronan, LE POSTEC Valérie à POINTUD Serge et SERRA Evelyne à COURTOT Paul

Absent : CHAMPEIX Sébastien

Secrétaire de séance : POINTUD Serge

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024 est approuvé à la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

◇ Demande de subvention exceptionnelle de l'association « L'Olliéroise »

Depuis 2022, l'association « L'Olliéroise » s'est engagée dans une démarche de science participative destinée à sensibiliser la population à la connaissance et à la préservation de la biodiversité.

Aujourd'hui, l'association souhaite poursuivre son action sur un milieu spécifique : une mare.

Diverses animations sont envisagées à l'automne 2024 et au printemps 2025 qui représentent un certain coût pour L'Olliéroise. Pour cette raison, l'association fait appel à des financements extérieurs dont la Commune de SAINT JEAN DES OLLIERES.

Madame la Présidente de L'Olliéroise a donc fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€.

Madame le Maire précise aux élus que la Commune a perçu une dotation budgétaire de fonctionnement dénommée « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales » d'un montant de 9 666€. Cette dotation est versée aux communes rurales, classées « Parc Naturel Régional », c'est le cas pour SAINT JEAN DES OLLIERES.

Il est décidé, à l'unanimité :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ à l'association « L'Olliéroise » dans le cadre de son projet « Quelle nature chez moi ? »

◇ Etude d'aménagement du cimetière

Madame le Maire rappelle aux élus leur volonté de mener une réflexion sur l'évolution du cimetière communal.

Plusieurs actions ont déjà été réalisées ces dernières années mais d'autres sont nécessaires :

- Créer une offre cinéraire

- Végétaliser le cimetière

Il a été pris contact avec Madame Camille Beauchamp, Ingénieur Conseil. Elle propose d'effectuer une étude pour l'évolution du cimetière communal décomposée comme suit :

- Le schéma directeur qui permettra de définir les orientations d'aménagement
- La conception de l'espace cinéraire
- Les actions pour la végétalisation

Madame Beauchamp a établi un devis pour un montant de 4 435 euros (micro entreprise non assujettie à la TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accepter de confier à Madame Camille Beauchamp, l'étude d'aménagement du cimetière,
- de valider son devis d'un montant de 4 435 euros (micro entreprise non assujettie à la TVA),
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

◇ Chez Bouchut / Validation du choix des entreprises pour certains lots

Suite à la première consultation des entreprises lancée le 24 mai 2024, des négociations ont été entamées sur les lots 2, 3, 4, 8, 9, 11 et 13.

Les lots 1, 5, 6, 7, 12, 14, 16 et 17 n'ayant reçu aucune offre, ont fait l'objet d'une demande de devis gré à gré.

Les lots 10 et 15 ayant reçu des offres inacceptables ont fait l'objet d'une nouvelle consultation débouchant sur des négociations pour le lot 10 et une offre toujours inacceptable pour le lot 15.

Une troisième consultation a donc été lancée pour le lot 15 avec réception des offres au 4 octobre 2024.

Madame le Maire présente aux élus les leur propose

de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : DMA + GENESTIER pour un montant total de 40 737.20 € HT
- Lot 2 : SARL BAS LIVRADOIS pour un montant total de 12 489.22 € HT
- Lot 3 : ENTREPRISE GENESTIER pour un montant total de 216 568.35 € HT
- Lot 4 : CONSTRUCTION BOIS ALTERNATIVE pour un montant total de 104 676.68 € HT
- Lot 5 : CONSTRUCTION BOIS ALTERNATIVE pour un montant total de 78 361.92 € HT
- Lot 6 : CONSTRUCTION BOIS ALTERNATIVE pour un montant total de 113 907.59 € HT
- Lot 8 : BUREAU TOURNESOL pour un montant total de 16 935.50 € HT
- Lot 9 : MSB pour un montant total de 7 325.00 € HT
- Lot 10 : SAS BONGLET pour un montant total de 146 910.51 € HT
- Lot 11 : BRUNHES JAMMES pour un montant total de 38 468.55 € HT
- Lot 12 : AMS pour un montant total de 16 003.86 € HT
- Lot 13 : IBELECTRIQUE pour un montant total de 117 478.24 € HT
- Lot 14 : SARL CHABANAT pour un montant total de 188 391.00 € HT
- Lot 15 : lancement d'une consultation de gré à gré pour ce lot
- Lot 16 : Pas de suite donnée à ce lot optionnel
- Lot 17 : AKSA pour un montant total de 26 000.00 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◇ de retenir les entreprises proposées
- ◇ autorise le Maire à valider les devis des entreprises retenues,
- ◇ autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

◇ Divers

Néant

La séance est levée à 15h03.

A SAINT JEAN DES OLLIERES,
Le 20 novembre 2024

Karine JONCOUX,
Maire

Serge POINTUD,
Secrétaire de séance
Du 11 octobre 2024

